

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

1 Chemin de l'Orée du Bois 88390 UXEGNEY – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration Séance du 16 juillet 2026

Date de convocation : 01 Juillet 2026

Nombre de membres

- ✕ 21 en exercice
- ✕ 21 présents et représentés
- ✕ 21 votants

L'an deux mil vingt-six, seize juillet à 09h00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni au Centre de Gestion des Vosges, 1 chemin de l'Orée du Bois (88390 UXEGNEY) sous la présidence de M. BALLAND Michel, Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT.

Etaient présents en présentiel :

M. ALLAIN Francis (Maire de CHAVELLOT), Mme AUBRY Brigitte (Conseillère Municipale de LAMARCHE), M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT), M. BEGEL Jean-Pierre (Conseiller Municipal à LES FORGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme CLAUDE-PITET Mireille (3^{ème} adjointe au maire de DOGNEVILLE), M. Philippe CLAUDON (Maire de BELLEFONTAINE), M. DAVAL Franck (Maire de PORTIEUX), M. DEMENGEON Jean-François (Maire de ARCHETTES), M. DURAIN Ludovic (Maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), Mme GIRARDI Frédérique (Adjointe au Maire de LA BRESSE), M. HOCQUAUT Vincent (Maire de LAVELINE-DU-HOIX), M. LEMESLE Christophe (Président de la 2C2R), M. MATHIS Didier (Conseiller Municipal à UXEGNEY), M. PIERRAT Benoit (Vice-Président de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES), Mme PREAUT Marine (Adjointe au Maire de MIRECOURT), M. Marc WEBER (Conseiller Municipal de LERRAIN) et Mme ZIMMER Hélène (Maire de DOMVALLIER) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES).

Pouvoirs :

M. BALAUD Frédéric (Maire de LARRAIN) à M. WEBER Marc (Conseiller Municipale à LERRAIN), Mme PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY) et Mme SOUDIERE Annabelle (Vice-Présidente de la CA de SAINT-DIE-DES-VOSGES) à M. Michel BALLAND (Conseiller municipal de THAON LES VOSGES, Maire honoraire de GIRMONT).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur Général du CDG88), Mme Yannick GRASSER-CHAMBRE (Directrice Adjointe des Services), M. VILLEMIN Pascal (Payeur Départemental), M. BARDET Brian (Directeur du Pôle Développer l'Attractivité et Innover), Mme KARM Emilie (Directrice du Pôle Sécuriser vos Procédures Administratives et Juridiques), Mme ROCHOTTE Géraldine (Directrice du Pôle Structurer les Organisations et Mobiliser les Talents), Mme VALDENNAIRE Brigitte (Responsable Carrières et Instances Paritaires) et Mme BOURGEOIS Amandine (Responsable et Coordinatrice des protocoles et assemblées).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme Marie PREAUT (Adjointe au Maire de MIRECOURT).

2026/39. Délégations du Conseil d'administration au Président

- Vu le Code général de la fonction publique,

- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 27 al.3 et 28,

Considérant que le Président peut recevoir délégation du Conseil d'administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au troisième alinéa de l'article 27 du décret n°85-643 du 26 juin 1985,

**Les membres du Conseil d'administration,
Après un large débat,
À l'unanimité**

- Attribuent les délégations de l'article 28 du décret relatif aux centres de gestion au Président, à savoir :

- **Décision des emprunts, des acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,**
- **Décision des prises et cessions de bail supérieur à trois ans,**
- **Décision des marchés de travaux,**
- **Décision des marchés de fournitures et de services,**
- **Acceptation ou refus des dons et legs,**
- **Décision de la fixation des effectifs du centre, des conditions de leur emploi ainsi que des conventions passées avec des collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des trois premiers alinéas de l'article L 452-46 du CGFP,**

- Rappellent que le Président rendra compte au conseil, dès la plus proche séance du Conseil d'administration, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Date d'effet de la délibération : 16/07/2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel
Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges
Conseiller Municipal de THAON LES VOSGES
Maire honoraire de GIRMONT



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture le (visa), et de la publication le 31/07/2026

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 5 place de la Carrière 54000 NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>